

PROCURATION

en matière de contributions indirectes auprès de l'administration des douanes

Folio 1 /

La présente procuration prend effet à la date de son enregistrement par le comptable des douanes. Elle reste valable jusqu'à la réception par ce dernier d'un avis de résiliation de la société mandante adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

SOCIÉTÉ MANDANTE 1

La soussignée : 2 SIREN : 3

Adresse : 4

représentée par : 5

Agissant 6

légalement en qualité de : 7

ou

dûment habilité par : 8

donne pouvoir 9 :

de la représenter auprès de l'administration des douanes, d'accomplir toute formalité en matière de contributions indirectes, et/ou de signer :

toutes déclarations et tous documents d'accompagnement en matière de contributions indirectes et accises

tous actes de nature contentieuse

tous autres actes de nature non contentieuse (acte d'engagement de garantie, fiches d'activité...)

toutes conventions d'adhésion (CIEL, Télépaiement...)

de la représenter auprès de l'administration des douanes, exclusivement, pour les actes suivants (à préciser) :

au(x) mandataire(s), dont le(s) nom(s) figure(nt) aux folios dédiés ci-après,

agissant à son service exclusif en tant que salarié(s) de la société mandante (Folio « Mandataires salariés de la société mandante ») 10

agissant pour le compte de la personne morale mandataire, habilitée à désigner ses salariés, comme mandataires, pour mettre en œuvre les pouvoirs qu'elle a reçus (Folio « Mandataire « Personne morale » et salariés la représentant ») 11

agissant pour leur propre compte en tant que personne(s) physique(s), non salariée(s) d'une personne morale (Folio « Mandataires « Personne physique » non salariés d'une personne morale) 12

CHAMP D'APPLICATION DE LA PROCURATION 13

La présente procuration est valable dans le ressort territorial :

<input type="checkbox"/>	de la Direction régionale des douanes de :	
<input type="checkbox"/>	Recette des douanes de rattachement :	
<input type="checkbox"/>	de la Direction interrégionale des douanes de :	
<input type="checkbox"/>	Recette des douanes de rattachement :	
<input type="checkbox"/>	de la France métropolitaine et des DROM (portée nationale)	Recette des douanes compétente : <input type="text"/>

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ MANDANTE

La présente procuration,

déposée auprès du service des douanes de :

Le,

est mise en place

ou

annule et remplace celle enregistrée le

sous le n° :

par le comptable des douanes de

Signature du représentant de la société mandante 14 (manuscrite ou électronique 15)

CADRE RÉSERVÉ À LA RECETTE DES DOUANES

La présente procuration est :

acceptée le

sous le n ° d'enregistrement :

par le comptable des douanes de

sis

Cachet et signature du comptable des douanes

MANDATAIRE « PERSONNE MORALE » ET SALARIÉS LA REPRÉSENTANT 17

La soussignée, mandataire, agissant pour son propre compte en qualité de **personne morale**, accepte l'ensemble des pouvoirs et obligations découlant de la présente procuration :

Raison sociale : _____ SIREN : 3 _____

légalement en qualité de : 7 _____

ou

dûment habilité par : 8 _____

Nous soussignés, mandataires, agissant en qualité de **salariés de la personne morale mandataire**, désignés par elle, acceptons l'ensemble des pouvoirs et obligations qui lui sont confiés par la société mandante, découlant de la présente procuration :

Nom – Prénom	Signature manuscrite	Nom – Prénom	Signature manuscrite

Signature du représentant de la société mandante 14
(manuscrite ou électronique 15)

Signature manuscrite du représentant légal
de la personne morale mandataire

PROCURATION

en matière de contributions indirectes auprès de l'administration des douanes

NOTICE

➤ **Foliotage** : Indiquez, en haut à droite de chacun des feuillets renseignés, le numéro du folio ainsi que nombre total de folios composant la procuration, les numéros de folios n° 1 et 2 étant déjà pré-remplis (1/...). Un folio relatif à la désignation des mandataires doit être au minimum servi.

FOLIO 1

SOCIÉTÉ MANDANTE

1. **Société mandante** : Personne morale qui, par un mandat, donne à une autre personne morale ou physique (le mandataire) le pouvoir de la représenter dans ses formalités auprès de la douane.
2. **La soussignée** : Raison sociale et forme juridique de la personne morale mandante.
3. **SIREN** : Numéro d'identification au répertoire des entreprises requis pour les sociétés implantées en France ou son équivalent pour les entreprises implantées hors du territoire national.
4. **Adresse** : du siège social.

5. **Représentant de la société mandante** : Nom, prénom de la personne habilitée à représenter la société mandante.

6. Cochez une des deux mentions en fonction de la qualité et du mode de nomination du représentant légal de la société mandante.

7. **Qualité du représentant légal** : Président directeur général, directeur général, président du directoire, directeur général unique, ou gérant.

Une copie certifiée conforme de l'acte social (délibération du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, article « Statuts, délibération de l'assemblée des associés... ») ayant, en dernier lieu, nommé la personne à sa fonction doit être produite à l'appui de la procuration.

8. **Délégation de pouvoir** : Joindre à l'appui de la procuration une copie certifiée conforme de l'un des documents suivants : délibération du conseil d'administration, décision des associés, procuration.

9. **Cadre réservé à la société mandante** : Cochez le ou les types de mandataires à désigner. Si la société mandante souhaite donner pouvoir à plusieurs types de mandataires, il doit renseigner un folio spécifique en fonction du type de personne désigné : mandataires salariés de la société mandante (folio – Mandataires salariés de la société mandante), personne morale (folio – Mandataires « Personne morale » et salariés la représentant), et/ou personne physique (folio – Mandataires « Personne physique » non salariés d'une personne morale). **L'attention de la société mandante est appelée sur le fait que l'ajout d'un nouveau mandataire entraîne obligatoirement le dépôt d'une nouvelle procuration se substituant à la précédente.**

En cas de pluralité des mandataires, les pouvoirs doivent être les mêmes pour tous les mandataires. Si la société mandante désire déléguer des pouvoirs différenciés, il doit établir des procurations distinctes.

10. **Mandataires salariés de la société mandante « agissant à mon service exclusif »** : Il s'agit d'un ou plusieurs salariés de la société mandante désignés par lui pour le représenter et/ou accomplir des formalités en son nom. Le folio « Mandataires salariés de la société mandante » devra être complété en conséquence.

11. **Mandataires « Personne morale » et salariés la représentant « agissant pour son compte »** : Il est obligatoire de renseigner la raison sociale et le SIREN de la personne morale représentant la société mandante, nécessairement représentée par un représentant légal ou représentant habilité, salarié du mandataire. Le folio « Mandataires « Personne morale » et salariés la représentant » devra être complété en conséquence.

12. **Mandataires « Personne physique » non salariés d'une personne morale « agissant pour son compte »** : Il s'agit d'une ou plusieurs personnes physiques non salariées d'une personne morale. Joindre une copie de la ou des pièces d'identité de la ou des personnes concernées. Le folio « Mandataires « Personne physique » non salariés d'une personne morale » devra être complété en conséquence.

FOLIO 2

CHAMP D'APPLICATION DE LA PROCURATION

La procuration est déposée par la société mandante, en **deux exemplaires originaux**, auprès de l'un des services des douanes (viti/CI) territorialement compétent pour gérer son activité accise.

13. **Ressort territorial** : Cochez l'une des trois cases correspondant à la portée du mandat : portée régionale, interrégionale ou nationale. Le mandat donné au mandataire, désigné par la société mandante, pour accomplir les missions qui lui sont confiées, au titre de l'activité exercée par la société mandante, couvre l'ensemble de ses établissements situés : soit dans le ressort territorial d'une direction régionale (à préciser), soit dans le ressort territorial d'une direction interrégionale des douanes (à préciser), soit sur l'ensemble du territoire national (Métropole et Départements et régions d'Outre-mer). **Une seule de ces trois cases peut être cochée.** En fonction du ressort territorial choisi, sélectionnez la recette des douanes de rattachement ou compétente.

14. **Signature du représentant de la société mandante** : La société mandante doit apposer sa signature sur la procuration ainsi que sur chaque folio désignant les mandataires habilités à la représenter selon les modalités prescrites supra.

15. **Signature électronique** : En cas de recours à la signature électronique, la procuration doit être envoyée par la société mandante par courriel au format pdf. Le certificat associé à la signature du représentant de la société mandante doit pouvoir faire l'objet de vérifications par l'administration des douanes.

FOLIOS – MANDATAIRES

DÉSIGNATION DES MANDATAIRES SELON LEUR QUALITÉ

Le mandataire est la personne qui reçoit de la société mandante le mandat de faire un ou des actes juridiques et ou de gestion en son nom et pour son compte. Lorsque la société mandante souhaite déléguer des pouvoirs distincts aux mandataires, il établit autant de procurations distinctes pour les mandataires concernés que nécessaire.

16. **Mandataires salariés de la société mandante** : Si la rubrique « agissant à son service exclusif » en tant que salarié(s) » a été cochée sur le folio 1, renseignez, sur ce folio, la ou les personnes désignées comme mandataires par le représentant légal de la société mandante, ainsi que ce dernier s'il souhaite accomplir lui-même les formalités auprès de l'administration des douanes.

17. **Mandataires « Personne morale » et salariés la représentant** : Si la rubrique « agissant pour le compte de la personne morale mandataire » a été cochée et complétée sur le folio 1, renseignez, sur ce folio, les salariées de la personne morale désignée comme mandataire par le représentant légal de la société mandante.

18. **Mandataires « Personne physique » non salariés d'une personne morale** : Si la rubrique « agissant pour leur compte en tant que personne(s) physique(s), non salariée(s) d'une personne morale » a été cochée sur le folio 1, renseignez, sur ce folio, la ou les personnes physiques désignées comme mandataire par le représentant légal de la société mandante.